

0 Conseil Municipal
23 MAI 2014
Procès Verbal

Sous la présidence de : M. Daniel VERDELHAN

Présents : COMTE - DEL CONFETTO - GUILLEMET - HLYWA - RIOS – GRAVEZAT - BELLAGAMBA - MALACHANNE - GAUFFROY - ROUDIERE ALLARD-CROUZET - BERARD DE MALAVAS - CORNUT - ENJOLRAS-LECLERC - FRANCE - GUIN - GUY – JULLIE - MEJEAN - MERLE - SEIGNEURIN – SINET

-Tous les conseillers sont présents et élisent Maryline Hlywa comme secrétaire de séance.

-Le Procès verbal de la séance précédente est adopté (sous réserve par Monsieur Guin)

-Dates à retenir :

<u>Jeudi 5 juin :</u>	18 h 30 Becmil Réunion publique PLU
<u>Vendredi 6 juin :</u>	Repas Maisons moulées
<u>Samedi 7 juin :</u>	Cérémonie Morts en Indochine
<u>Jeudi 12 juin :</u>	Pique Nique CCAS Bessèges
<u>Vendredi 13 juin :</u>	Soirée COS 17h30
<u>Samedi 14 et Dimanche 15 juin :</u>	Fête de la Mob
<u>Mercredi 18 juin :</u>	Fête du sport 18h Appel Général de Gaulle
<u>Vendredi 20 juin :</u>	Repas Cœur de Salindres Fête de la musique
<u>Samedi 21 et Dimanche 22 juin :</u>	Fête de la St Jean
<u>Vendredi 27 juin :</u>	Repas Oustalado à Becmil
<u>Vendredi 4 juillet :</u>	Repas Fauconnier

- Modification de l'ordre du jour :

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à ajouter 3 délibérations à l'ordre du jour :

- choix d'un maître d'œuvre bâtiment centre aéré
- convention avec Agglo pour entretien bâtiments communautaires
- prise en charge d'un ticket de stationnement

Délibération n°1 – Garantie d'emprunt « un toit pour tous »

Le bailleur social sollicite la garantie à 100 % des emprunts qu'il souhaite contracter pour réaliser des logements sociaux dans le lotissement « les vieux muriers » quartier de Séverac.

Le Conseil donne son accord sur le principe de la garantie (5 abstentions) et prendra le moment venu les délibérations spécifiques concernant chacun des emprunts lorsque tous les éléments lui seront fournis.

Délibération n°2 – Garantie d'emprunt APSIAE

L'association de préfiguration d'une structure d'insertion par l'activité économique qui générerait un restaurant solidaire sollicite une garantie d'emprunt à 100 % d'un montant maximum de 50 000 €.

Vu l'intérêt social de ce projet soutenu par le Centre social de la commune, le Conseil donne son accord sur le principe de la garantie (n'ont pas participé au vote Rios et Guillemet) et prendra le moment venu les délibérations spécifiques une fois les caractéristiques de l'emprunt connues. Adoptée à l'unanimité

Délibération n°3 – Modification simplifiée du POS

La société « un toit pour tous » envisage de construire de nouveaux logements sociaux dans le lotissement « les vieux muriers ». Le C.O.S. de cette zone IUNA est de 0,18.

Le bailleur social souhaite pour réaliser son projet que le COS de cette zone soit augmenté, comme la loi le permet, de 20 % et donc porté à 0,216.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à lancer dans cet objectif une modification simplifiée du POS dans la zone IUNA.

Au terme de la procédure, le Conseil sera à nouveau convoqué pour délibérer sur la modification avec prise en compte des observations éventuelles du public.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°4 – Prise en charge des espaces communs prévus dans le lotissement « les Prés de la Tour »

En complément d'une précédente délibération décidant du principe de prise en charge des voiries et espaces verts de ce lotissement, le Conseil complète cette prise en charge en y incluant le bassin de rétention.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°5 – Participation travaux assainissement collectif quartier du Malpas

Une précédente délibération fixait à 30 000 € la participation du lotissement les vieux muriers et à 2 500 € celle des riverains dotés d'une caisse siphonée.

La délibération de ce jour donne la liste des assujettis, dit que les titulaires à venir d'un permis de construire desservi par le nouveau réseau seront soumis à la même participation, que son recouvrement interviendra à la mise en service du réseau et pourra être effectué en 2 versements en 2014 et 2015.

(2 votes contre Allard.Crouzet et Jullié)

Délibération n°6 – Convention avec le centre social pour l'organisation, la coordination, l'animation des activités péri scolaires suite à la réforme des rythmes scolaires

Ces activités auront lieu les : lundi, mardi et jeudi de 15h30 à 16h30. Garderie gratuite le vendredi de 15h30 à 16h30.

Ces activités seront gratuites et à la charge du budget de la commune (une quinzaine d'animateurs, plus la coordination).

Une garderie payante sera instaurée pour les enfants n'y participant pas et qui seraient récupérés par leurs parents à 16 h – 16h15 – 16h30. Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer avec le centre social la convention qui prévoira le détail des prestations du centre social et leur rémunération.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°7 – Commission municipal impôts directs (CMID)

Le Conseil vote une liste de 16 titulaires et de 16 suppléants parmi lesquels seront choisis par les services fiscaux les 8 membres titulaires et suppléants qui constitueront la commission.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°8 – Indemnité Receveur Municipal

Le Conseil décide d'attribuer à Monsieur le comptable du trésor une indemnité de Conseil au taux maximum fixé par les textes en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°9 – Élus membres de droit du Conseil d'administration du Centre social

Le Conseil désigne 8 conseillers pour faire partie du C.A. du centre social.
Adoptée à l'unanimité

Délibération n°10 – Vente biens usagés

Un photocopieur, une imprimante laser qui ne figuraient pas à l'inventaire car en location vente y seront rentrés par une opération d'ordre non budgétaire en fonction des loyers payés en dix ans (12 000 €). Ces deux appareils seront vendus au plus offrant pour 1 724 €.
Adoptée à l'unanimité

Délibération n°11 – Convention avec le Conseil Général

La commune héberge le service de protection médicale infantile (PMI) dans ses locaux de l'ancienne perception à titre gracieux.
Cet accueil doit faire l'objet d'une convention avec le Conseil Général et la délibération autorise Monsieur le maire à la signer.
Adoptée à l'unanimité

Délibération n°12- Subvention exceptionnelle

Conformément à sa pratique le Conseil décide d'attribuer au club de tennis de table une subvention exceptionnelle de 500 € pour saluer la montée au niveau supérieur de son équipe première. (1 vote contre Méjean)

Délibération n°13 – Réserve parlementaire

Monsieur le Député Verdier s'est engagé à nous faire verser une subvention de 8 000 € à partir de sa réserve parlementaire.
Le Conseil sollicite cette subvention pour un projet d'investissement à l'école maternelle : acquisition et installation d'un nouveau jeu dans la cour.
Cette subvention représentera 50 % de la dépense.
Adoptée à l'unanimité

Délibération n°14 – Maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire ayant consulté plusieurs architectes pour mener à bien l'installation des futurs locaux du centre aéré près du centre social, il propose de retenir la proposition du cabinet Havard Mercier pour 3 500 € (HT) et celle de l'APAVE pour les opérations de contrôle 2 850 € (HT)
Adoptée à l'unanimité

Délibération n°15 – Convention avec la Communauté d'agglomération

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer avec le Président de la Communauté d'agglomération une convention qui règle les modalités de la prise en charge par la communauté de l'entretien des espaces communs des bâtiments communautaires situés sur la communes : déchetterie – piscine....
Adoptée à l'unanimité

Délibération n°16 – Ticket stationnement

Le Conseil vote la prise en charge du remboursement d'un ticket de stationnement réglé par une employée lors d'un déplacement pour raison de service (5,10 €)
Adoptée à l'unanimité